

PROCÉDURES POUR LES CLUBS

U9-U12

Le joueur/parent démontre un intérêt vers votre club

Actions par le club qui accueille



1. Faire remplir le « Protocole de mouvement » aux parents/joueurs
 - Ce document est à conserver pour vos dossiers



2. Aviser le club de provenance par courriel que leur joueur a démontré un intérêt à rejoindre votre club en utilisant le « Protocole de communication entre clubs — Section A »



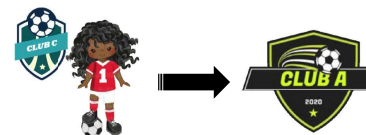
3. Discussion avec les parents/joueurs (*les questions fondamentales*)
 - Pour quelle(s) raison(s) veut-il quitter son club?
 - Ce changement va-t-il combler ses besoins de développement?
 - Combien de KM ou de temps de transport doit-il voyager pour venir à nos activités?
 - Est-ce qu'il va bien s'acclimater avec le groupe et les éducateurs?

DTC ou Responsable
soccer de base



4. Aviser le club de provenance de votre décision finale

COMMUNICATION ET TRANSPARENCE



Une approche centrée sur
le développement de la
personne avant tout.



Soccer Québec n'encourage pas le mouvement dans les catégories soccer de base (U4 à U12)